

DEMANDE DE DEVIS

LES TROPHEES DE L'ENTREPRISE – 13^{ème} Edition

Aménagement des espaces, mise en scène et organisation
technique de l'événement

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DEVIS :

Le 4 Novembre 2019 à 11 h 45

1. Objet de la demande

La CCI des Hautes-Alpes envisage de confier une mission d'aménagement des espaces, de mise en scène et d'organisation technique de l'événement, pour l'organisation de la treizième édition des Trophées de l'Entreprise.

Cette consultation est établie pour la prestation décrite ci-après.

Les prestations prendront effet à compter de la notification du bon de commande.

Cette demande de proposition tarifaire ne vaut pas commande.

2. Présentation de l'assuré

La CCI des Hautes-Alpes intervient sur le territoire des Hautes-Alpes. C'est un établissement public à caractère administratif. Elle représente les intérêts généraux du commerce, de l'industrie et des services. Ses missions principales sont réalisées en application des dispositions de l'article L 710-1 du Code du Commerce notamment par des actions visant à :

- accompagner les entreprises,
- répondre aux besoins de formations
- favoriser le rayonnement du territoire.

3. Spécifications du besoin

Cette demande de devis a été établie au regard de l'enveloppe budgétaire (prix global, forfaitaire et prix unitaires inclus) affectée à cette prestation par la CCI des Hautes-Alpes qui n'est pas supérieure à 36 k€ HT.

Le contexte :

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes organise la 13ème édition d'un challenge départemental intitulé "les Trophées de l'Entreprise" dont la vocation est de distinguer et de récompenser des chefs d'entreprises haut-alpins méritants ou ayant développé, dans le cadre de leur activité professionnelle, des stratégies ou concepts exemplaires.

Ces trophées seront décernés le **mercredi 29 Avril 2020 au Quattro à Gap**, au cours d'une soirée de prestige, en présence des nominés ainsi que des responsables économiques et institutionnels du département.

Dans la perspective de la préparation, de l'organisation et de l'animation de cette manifestation, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes recherche un prestataire pour l'aménagement des espaces, la mise en scène et l'organisation technique de l'événement.

Les objectifs :

Il s'agit d'une soirée de prestige, réservée à des invités de marque. L'objectif est de surprendre, sans pour autant tomber dans l'exubérance.

La soirée se déroulera à l'image de la cérémonie des Césars, selon un scénario très précisément défini à l'avance et formalisé sur un conducteur qui sera communiqué au prestataire. Elle devra avoir un caractère convivial et garder un rythme soutenu :

- Les invités seront installés autour de 45 tables rondes (dont 2 de diamètre 180 cm) de 10 personnes, soit un nombre de 450 convives maximum. C'est donc sur cette base qu'il convient de finaliser la proposition.
- Les nominés de chaque catégorie seront présentés à travers la diffusion de films d'entreprise, d'une durée d'1 mn 30 environ, associée à une interview en direct sur scène,
- Les lauréats seront désignés par le vote électronique en direct d'un jury d'experts et des invités présents dans la salle. Le poids des votes de chacune des deux entités sera respectivement de 30 %

et de 70 %. Le résultat de ces 3 votes sera diffusé au cours d'une 4ème séquence, ayant également vocation de final.

Les missions :

L'animation s'effectuera dans un décor sobre, raffiné et élégant mais festif. Le thème "**la montagne : suivez sa trace !**" a été retenu et sera utilisé comme base graphique et décorative pour créer :

- un fil rouge décliné sur l'ensemble des supports de communication,
- une symbolique propre à notre département, évoquant aussi bien un environnement naturel complexe, des activités professionnelles spécifiques, des accès peu aisés... mais également une source d'attractivité, de bien-être, d'authenticité... : contraintes et opportunités sont les maîtres mots de la vie de nos entreprises.

En tenant compte de ces éléments et dans le respect du conducteur, le prestataire aura en charge :

- Le parvis extérieur

Le prestataire veillera à ce que le parvis extérieur, première image des invités à leur arrivée, soit agréablement aménagé, notamment avec des plantes fleuries ou pas en suffisance, ainsi que tout élément de décoration basé sur le thème indiqué.

- Le hall

Le hall devra être aménagé de manière à recevoir :

- un buffet apéritif (boissons alcoolisées ou non et feuilletés) au commencement de la soirée,
- le service de café, infusions et petits fours à l'issue de la soirée.
- 4 banques d'enregistrement individuelles destinées à recevoir 4 postes informatiques (fournis par nos soins), devront être installées en épi à proximité, et plutôt en amont, du vestiaire. Elles permettront de valider l'arrivée des invités et de leur remettre leur numéro de table. Ceux-ci seront entreposés sur une table positionnée à l'arrière des banques.

- La salle

Le prestataire détaillera tous les éléments constitutifs de l'ambiance de la salle, en particulier le choix de la décoration et des effets lumineux ainsi que de l'habillage du plafond. Le prestataire notera que nous souhaitons bénéficier de chaises housées.

- L'art de la table

La mission du prestataire comprendra :

- la fourniture du nappage et des serviettes en tissu pour le repas servi à table,
- selon indications ou précisions éventuelles du prestataire en charge de la restauration transmises en temps voulu, la fourniture de la vaisselle selon détail ci-après :
 - assiettes 27 cm (entrée, plat et dessert)
 - verres à vin
 - verres à eau
 - flûtes à champagne (apéritif, repas, fin de soirée)
 - couteaux et fourchettes de table
 - cuillères à entremet
 - seaux à champagne
 - corbeilles à pain
 - salières / poivrières pleines
 - liteaux
- la personnalisation par logo des tables partenaires (une trentaine) qui devra nous être soumise en amont pour approbation : nous souhaitons rendre visible la table de certains de nos partenaires par l'apposition du logo de leur entreprise au centre de la table. Le support est au libre choix du prestataire et devra pouvoir s'associer aux centres de table évoqués au paragraphe ci-après habillant les autres tables.

- la fourniture de centres de tables (floraux ou pas). Ils pourront aussi bien rester bas (10 cm maximum), que constituer une décoration en hauteur. Dans tous les cas, chaque invité devra pouvoir converser avec la personne lui faisant face sans être gêné. Les propositions devront nous être soumises en amont pour approbation.

C'est le prestataire qui reste responsable de l'esthétique des tables. Il procédera à cette fin à la mise en place d'une table témoin. A noter qu'elle comportera un programme, un menu ainsi qu'une télécommande par personne.

La proposition devra prendre en compte la mise à disposition par la Ville de Gap à la CCI, à compter du lundi 27 Avril 2020 à 8 h00 :

- du hall,
- de la salle et de la scène,
- de l'office de réchauffage.

Le Quattro nous assure par ailleurs :

- le vestiaire,
- la fourniture de 45 tables (diam. 150 cm) et de 400 chaises,
- la mise à disposition du personnel technique de la salle,
- la maintenance et le nettoyage de la salle,
- le personnel nécessaire à la surveillance incendie du bâtiment,
- une journée de montage et une journée de démontage,
- le matériel technique appartenant au Quattro,

A noter que le Quattro met à disposition l'espace du vestiaire, mais le prestataire devra fournir les portants, cintres et tickets.

- La scène

La scène devra permettre l'accueil des intervenants et la mise en valeur des trophées. Il conviendra de prévoir un pupitre avec micros col de cygne et une banque/comptoir fermée devant assortie de deux tabourets hauts. Le public devra pouvoir visionner en permanence le direct réalisé avec la régie, les films consacrés à chaque nominé, ainsi que les bandes annonces de lancement, les jingles ou tout autre vidéo fournie par la CCI.

Le prestataire fera son affaire de la fourniture de :

- un écran de fond de scène central (16/9) d'une dimension d'environ 6,00 m x 3,50 m pour diffusion vidéo et informatique,
- un écran de fond de salle (16/9) d'une dimension d'environ 4,00 m x 2,50 m pour diffusion vidéo et informatique.

- Les effets spéciaux

Le prestataire devra prévoir :

- la création d'une boucle de logos en motion design (création et animation), communiqués par nos soins, multidiffusée durant la soirée,
- la création des synthés.

- L'éclairage et la sonorisation

Le lieu retenu est déjà partiellement équipé, il est souhaitable que le prestataire optimise l'utilisation du matériel mis à disposition et le complète autant que nécessaire en synergie avec le personnel technique du site. Outre son facteur créateur d'ambiance, l'éclairage devra mettre en évidence les personnalités présentes tant sur scène que dans la salle (poursuites) et intégrer le code couleur des catégories. Il est impératif qu'il permette aux convives de voir ce qu'ils mangent. Quant à la sonorisation, elle devra permettre les échanges entre convives. L'animatrice devra disposer de deux micros-cravates HF, ainsi que d'une oreillette sans fil et 2 micros HF.

Les signatures sonores à utiliser pour introduire les catégories, marquer la montée sur scène des nominés, lauréats, partenaires..., annoncer les quiz etc seront fournies par nos soins.

Le prestataire assumera la responsabilité technique et l'exploitation de la régie son et lumière.

- Captation et diffusion

Le prestataire assurera la diffusion de tous les supports audio-visuels et/ou numériques que la CCI lui fournira.

Il prévoira une régie vidéo 3 caméras full HD sur pied dont une fixe fond de salle grand angle et deux portables.

Afin de procéder à ces votes, le prestataire mettra une télécommande à disposition de chaque participant, soit un besoin total de 450 télécommandes. Elles pourront également être utilisées à d'autres fins au cours de la soirée (quiz partenaires par exemple).

Les comptages et/ou statistiques électroniques éventuels (notamment la durée totale de projection de la boucle de logos des partenaires et la répartition des votes) devront nous être communiqués.

Le prestataire assumera la responsabilité technique du bon déroulement, tant des quiz éventuels (projection, restitution des résultats et annonce de la table gagnante), que des votes des lauréats (rappel des nominés, projection et affichage des résultats), mais également des comptages et stat. (comptabilisation durée projection boucle de logos, répartition des votes...)

Le prestataire devra prévoir :

- l'installation d'une caméra fixe type Gopro dans les cuisines afin de diffuser en direct à 2 ou 3 reprises des images permettant de valoriser le travail des chefs,
- une interview de Laurent BERRUYER, coordonnateur de la prestation restauration. Elle aura été réalisée en amont de la soirée et à différentes étapes du travail des chefs,
- la réalisation d'un film de 3 mn des meilleurs moments de la soirée (prévoir une musique libre de droit).

Le prestataire participera obligatoirement aux quatre réunions préparatoires organisées par la CCI dès lors qu'elles le concerneront, en particulier la réunion de répétition la veille de l'évènement, accompagné des différents techniciens de son équipe concernés par l'organisation. Nous escomptons que cette dernière ne fasse l'objet d'aucune dispense. Enfin, le prestataire ou son représentant technique devra être présent le soir de la prestation.

Il intégrera également l'impérative nécessité de libérer les lieux le jeudi 30 Avril 2020 à 14h00.

Le prestataire assumera autant que nécessaire la liaison avec les services administratifs et techniques du Quattro, tant en amont que pendant et en aval de la manifestation, dans le cadre de l'utilisation du matériel mis à disposition, du respect des horaires de libération des lieux et des contraintes de sécurité en vigueur. Ses interlocuteurs privilégiés seront Laëtitia ALLEMAND, animatrice et Christophe ROSANVALLON, consultant, qui assumeront conjointement la fonction de régisseurs.

Le prestataire devra désigner un interlocuteur unique afin de faciliter les échanges d'informations.

4. Pénalités

Le non-respect des délais annoncés et/ou la mauvaise exécution des prestations entraîne sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant correspondant à 1 % de la valeur HT du bon de commande par jour ouvré de retard.

5. Modalités pratiques

Visite des locaux :

Si les candidats souhaitent visiter les locaux ou avoir des informations complémentaires sur le site du Quattro à Gap avant la remise de leurs offres, ils devront prendre RDV, auprès de Mr Alain

CONTE, (06.33.12.39.81 le matin uniquement), au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Livraison

Les différents documents concernant la mission seront adressés à :

Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes

Les Trophées de l'Entreprise - 13^{ème} Edition

16 rue Carnot

CS 96006

05001 Gap

5.1 Demande de paiement

Les demandes de paiement comporteront, outre les mentions légales :

- L'identification complète du prestataire,
- Le numéro du contrat,
- L'intitulé des prestations donnant lieu à la demande de paiement,
- Le prix forfaitaire hors frais et taxes,
- Le montant des frais et taxes,
- Le montant total frais et taxes compris,
- La date,
- L'apposition de la mention « original » ou « duplicata »,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal joint à la première facture.

Les factures seront adressées à :

Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes

Service Comptabilité Fournisseurs

16 rue Carnot

CS 96006

05001 Gap

La CCI des Hautes-Alpes s'engage à payer le fournisseur dans les 30 jours suivant la réception de la facture et sous réserve du service fait.

5.2 Assurances

Le titulaire devra obligatoirement avoir contracté à ses frais toutes les assurances spécifiques nécessaires.

6. Prix

Les prix de cette demande de devis s'entendent sous la forme d'un prix forfaitaire fixe pour la prestation globale (grille tarifaire à renseigner) et de prix unitaires (BPU à renseigner)

Les prix forfaitaires comprennent la réalisation de la mission dans sa globalité, frais de déplacements et autres inclus.

Les prix indiqués en euros sur le bon de commande sont fermes et non révisables.

La mission prendra effet à compter de la date de réception du bon de commande.

7. Remise de l'offre du candidat

Les candidats fourniront obligatoirement les éléments suivants :

► **Au titre de la candidature :**

- Un document présentant la structure juridique et financière de la société, ancienneté et expertise dans le domaine d'activité, les références du candidat dans des marchés similaires,

► **Au titre de l'offre :**

- Une attestation de **fourniture de déclarations sociales** émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de 6 mois ;
- Une attestation sur l'honneur du cocontractant du dépôt auprès de l'administration fiscale de l'ensemble des **déclarations fiscales obligatoires** ;
- Une **attestation d'assurance** Responsabilité civile professionnelle,
- Le mémoire technique joint, rempli et signé et qui contiendra notamment un exposé de la méthodologie de travail, accompagné du book et des visuels.
- Les bordereaux de prix (BPU et grille tarifaire) remplis, datés et signés

Tous les documents seront rédigés en langue française.

8. Critères d'attribution

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères et sous-critères | |
|--|--------------|
| 1 - Prix des prestations (C1) sur la base du récapitulatif c'est-à-dire BPU | 40 % |
| 2 - Aspects qualitatifs (C2) avec les sous-critères suivants : SC1 - Qualification et expérience de l'équipe dédiée aux prestations (30 %) SC2 - Note méthodologique descriptive de l'intervention, du processus et de la prise en charge de la mission (40 %) SC3 - Créativité, innovation et qualité de réalisation (30 %) | 60 % |
| Total | 100 % |

9. Négociation

La CCI des Hautes-Alpes se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les trois meilleures offres. La négociation pourra porter sur les aspects qualitatifs et/ou le prix.

10. Modalités de réponse

La date limite de réponse est fixée au : 4 Novembre 2019 à 11 h 45

Délai impératif : il est rappelé que seule la date de réception des offres est prise en compte et non pas la date d'expédition. Toute proposition transmise hors délais sera rejetée.

La durée de validité de votre offre doit figurer sur votre devis.

La réponse peut être effectuée par :

- **courrier RAR** à l'adresse suivante :

CCI des Hautes-Alpes
16 Rue Carnot
CS 96006
05001 GAP CEDEX

- et porter les mentions ci-après :

N° du marché : S-PA-36166

Nom du candidat

Aménagement des espaces et Mise en scène de l'événement : Trophées de l'Entreprise
« ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

- **dépôt contre remise de récépissé** à l'adresse suivante :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTES ALPES
(De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30)

- **voie dématérialisée.**

L'entreprise peut, si elle le souhaite, avant de faire son offre de prix, prendre contact avec :

- pour les renseignements administratifs :

Christian SAVARIELLO
04-92-56-56-62
c.savariello@hautes-alpes.cci.fr

- pour les renseignements techniques :

Sylvie SARRAZIN
04-92-56-56-66
s.sarrazin@hautes-alpes.cci.fr

11. Règlement des litiges

Dans le cas où un accord ne pourrait intervenir après une tentative de règlement à l'amiable, le litige relèverait de la compétence exclusive du tribunal administratif de Marseille.

PIECES JOINTES : Bordereaux de prix (BPU et grille tarifaire) et mémoire technique
